



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 16 CC/ 02

Réunion du 14/08/2018

Membres : MM. LECOUR – FAORO – BELORGEY – DA SILVA – VALOT.

Assistent : MM. BRUNEL – THIBERT

SENIORS

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les équipes réserve de Ligue susceptibles d'avoir une ou deux mutations supplémentaires doivent en informer la commission avant le 01/09/2018.

QUETIGNY– USCD – GENLIS

CHENOVE : utilisera sa mutation supplémentaire en équipe A

TIRAGE DE COUPE

Le tirage du 1^{er} tour de la CCO F. BACHELARD/SPORT COMM aura lieu le 28/08/2018 à 18h00 au siège du district.

Tous les clubs sont invités à participer au tirage.

ENGAGEMENTS SAISON 2018/2019

Date limite d'engagement D4 : équipes réserves des clubs jusqu'au **20 août 2018**.

Les clubs FE ont jusqu'au 25/08/2018 pour s'engager en CCO.

COURRIERS

- **De Brazey, Auxonne, Ahuy et Ouges :** Pris note.
- **De la commission d'appel :** Pris note.
- **De la Jeunesse Mahoraise :** Engagement d'une équipe en D4, transmis à la LBFC pour validation.
- **De MPL :** demande de jouer leur match de lever de rideaux à 11h, la Commission des Compétitions donne son aval sous réserve de l'accord du club adverse.

JEUNES

HORAIRES DES MATCHS

La commission demande aux clubs disputant les championnats U18, U15 et U13 D2 - D3 de communiquer au secrétariat le plus rapidement possible les horaires et jours de match (SAMEDI OU DIMANCHE POUR LES U18).

COMPOSITION DES GROUPES U13 D1

Groupe A

DFCO – USCD – CHEVIGNY ST SR – FONTAINE LES DIJON – JDF 21 – IS ELONGEY FOOT – LONGVIC – ST APOLLINAIRE.

Groupe B :

DFCO FEMININ – ASPTT – Grouppt MVF ST REMY – DAIX – MARSANNAY – TILLES FC – QUETIGNY – ASFO.

DATES D'ENGAGEMENT

Championnat Futsal District : Jusqu'au 15 Septembre 2018.

Engagement U18 – U15 et U13 D2 et D3 : le 31/08/2018.

Engagement Equipes Féminines :

Championnat séniors féminines à 8 et Critérium jusqu'au 15 Septembre 2018

Championnat U15 à 8 jusqu'au 15 Septembre 2018

Championnat U18 à 8 jusqu'au 15 Septembre 2018

Engagement Equipes Foot Animation (U10/U11 – U9/U8 – U6/U7) jusqu'au 21 Septembre 2018

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : S. DA SILVA